

COMMUNE de CETON

Séance du 23 mai 2025

* * * * *

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 23 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BESNIER, Maire.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

André BESNIER, Maire,
Laurence LEPROUST, Guy VOLLET, Françoise NION, Agnès JANDOT, Stanislas LEPIC, adjoints,
Brigitte LAURENT, Philippe RAGOT, Maryse CHALOIS, Sophie GOHON, Philippe VOLCKER

Absents ayant donné pouvoir : Patrick COLELLA pouvoir à Françoise NION, Frédéric NAUDON pouvoir à Agnès JANDOT, Wilfrid BARBET pouvoir à André BESNIER, Françoise MANIÈRE pouvoir à Sophie GOHON, Joël VOISIN pouvoir à Laurence LEPROUST

Absents excusés :

Absent : Laura BUAILLON, Billy PASQUIER

Secrétaire de séance : Maryse CHALOIS

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2025
- Partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot
- Loyer de la boutique éphémère
- Inscription sur le monument aux morts
- Questions diverses

* * * * *

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2025 appelle des observations.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2025.

* * * * *

PARTENARIAT AVEC LA FONDATION BRIGITTE BARDOT**Acte 7.10****Réf : 2025-05-23/31**

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire indique que, comme l'année dernière, la commune a demandé un partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot pour la stérilisation et la castration de chats sur la commune.

La fondation a accepté de renouveler son partenariat pour l'année 2025, et prend en charge 8 stérilisations de chattes à hauteur de 80,00 € TTC, et 8 castrations de chats à hauteur de 37,03 € TTC. Ces montants correspondent aux devis du vétérinaire.

Cependant, en cas de surcoûts, ceux-ci seront à la charge de la commune. Ces coûts supplémentaires correspondent principalement à la stérilisation d'une chatte gestante, d'un montant de 97,90 € TTC, soit un surcoût de 17,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE les termes du partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot ;**
- **ACCEPTE la prise en charge par la commune des éventuels surcoûts.**

* * * * *

LOYER DE LA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE**Acte 3.3.2****Réf : 2025-05-23/32**

Votants : 16
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle le projet de transformer le local situé 4 rue Édouard Fournier (ancien notaire) en local pour recevoir des boutiques éphémères.

Le principe consiste à louer le local à des commerçants, artisans, créateurs, ... de manière temporaire.

Il est proposé de louer le local à la semaine, au week-end ou au mois, et d'appliquer les loyers suivants :

- Semaine : 50 €
- Week-end : 30 €
- Mois : 200 €

Monsieur VOLCKER demande si l'électricité et l'eau sont compris dans le loyer ou si c'est en supplément : compris dans le loyer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention :

- **DÉCIDE de louer le local à la semaine, au week-end ou au mois ;**
- **DÉCIDE d'appliquer les loyers suivants :**
 - **Semaine : 50 €**
 - **Week-end : 30 €**
 - **Mois : 200 €**

* * * * *

INSCRIPTION SUR LE MONUMENT AUX MORTS**Acte 9.1.1****Réf : 2025-05-23/33**

Votants : 16
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Pensions militaires, et notamment son article L521-3 ;

Vu la demande de Monsieur Roland FORTIN pour faire inscrire le nom de son frère Monsieur Jean-Claude FORTIN sur le monument aux morts de CETON ;

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Claude FORTIN est mort en Algérie le 12 janvier 1961. Il précise que son nom n'est pas inscrit sur le monument aux morts de Mâle, et qu'il est natif de Ceton.

Il indique également que le montant de la gravure représente 230 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention, DÉCIDE d'inscrire le nom de Monsieur Jean-Claude FORTIN sur le monument aux morts de CETON.

* * * * *

DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-23, le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire, communiquées préalablement à chaque conseiller :

Décision n°	Date	Objet	Montant TTC
2025-12	06/05/2025	Virement de crédit au 2021	6 000,00 €
2025-13	25/03/2025	Acquisition d'un lève-palette avec fourches – EQUIP JARDIN	1 968,00 €
2025-14	31/03/2025	Acquisition d'acide acétique pour le cimetière – AUSTRAL HORIZON	1 306,80 €
2025-15	10/04/2025	Diagnostics logement 14 rue du Theil – AUDITAT	390,00 €
2025-16	29/04/2025	Remplacement d'une porte au hangar des services techniques – COLLET	1 485,10 €
2025-17	24/03/2025	Acquisition perceuse, enrouleur, multimètre, échelle pour les services techniques – SETIN	1 371,36 €
2025-18	15/05/2025	Remplacement d'une plaque de marbre à l'église – VAUTCRANNE	1 762,80 €
2025-19	19/05/2025	Réparations balayeuse – LOISEL	3 666,94 €
2025-20	15/05/2025	Missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour le projet de boucherie-bar – QUALICONSULT et SOCOTEC	10 320,00 € 3 480,00 €

* * * * *

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Location du logement sis au 14 rue du Theil (au-dessus de la Poste) à compter du 29 mai 2025
- Adressage :
 - o Obligation de nommer les voies d'accès, et donc pour les lieux-dits de rajouter un « chemin » avec un nom
 - o La consultation est terminée
- RDV avec l'architecte dans le cadre du projet de réhabilitation des commerces (boucherie-bar) et avec les commerçants concernés : un premier plan a été présenté reprenant les demandes des parties prenantes
- Commission de voirie à la CDC : situation compliquée, nécessité d'une équité entre les communes → se pose la question de laisser la compétence voirie à la CDC ?

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
André BESNIER



La secrétaire de séance,
Maryse CHALOIS

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

NUMÉRO D'ORDRE	RÉFÉRENCE DE L'ACTE	OBJET
2025-05-23/31	7.10	Partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot
2025-05-23/32	3.3.2	Loyer de la boutique éphémère
2025-05-23/33	9.1.1	Inscription sur le monument aux morts